

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 19 janvier 2024**Date convocation : 15
janvier 2024*dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement
convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL***Membres en exercice : 10****Présent(e)s :** Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin
CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL**Présents : 6****Absent(e)s et représenté(e)s:****Votants : 6****Excusé(e)s:****Pour : 6****Absent(e)s:** Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART, Rémy
MONET, Patrick ROY**Contre : 0****Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET**Abstentions : 0****Objet:** Décision modificative destinée à la CLECT (Commission d'évaluation des
charges transférées) pour un montant de 195.97 euros.Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'une décision modificative est nécessaire au budget de
fonctionnement au chapitre 014 (+ 195.97 euros) : seulement 1200 euros ont été prévus au lieu de
1395.97 euros.

Il convient de régulariser la situation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour la Décision modificative telle qu'exposée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la
présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 23/01/2024

et publié ou notifié




Préfecture

Date de réception de l'AR: 23/01/2024
048-214800195-DE_004_2024-DE